

Transition énergétique, responsabilité économique et croissance.

Contexte économique occulté dans la PPE.

Il y a environ 10 ans le rapport Pébereau relevait qu'avec 1000 milliards d'euros de dettes publiques, la trajectoire économique de la France devait être réorientée car elle n'était pas durable. Depuis lors, la dette publique a plus que doublé (2200 Milliards d'euros) et continue de croître. Aujourd'hui le moment de la réorientation des politiques publiques est arrivé dans tous les secteurs sauf celui de l'énergie et de l'environnement. Cette exception, consistant à sanctuariser la politique énergétique à l'abri de la contrainte économique, est une particularité française, car tous les autres pays ont réorienté leur politique dans le sens de la responsabilité économique (Allemagne, Suède, Espagne, Royaume Uni, etc.).

En France, l'énergie a joué un rôle significatif dans cette trajectoire non durable. D'un côté, la part de la fiscalité énergétique dans les recettes publiques française a régulièrement diminué et donc participé à cet endettement, alors que les pays voisins et concurrents opéraient un mouvement inverse. Le déficit fiscal par rapport à une fiscalité carbone responsable est de l'ordre de 5 à 10 milliards d'euros par an soit 50 à 100 milliards de dettes sur 10 ans.

Quant au secteur de l'électricité, il a accumulé en 10 ans une perte de valeur sur les actifs situés en France de l'ordre de 100 milliards d'euros (perte en capital de EDF, Engie, etc.) et des engagements cumulés au titre de la CSPE de plus de 100 milliards d'euros. Avec seulement de l'ordre de 2% de la richesse nationale, le secteur de l'électricité dégrade la situation globale de 200 milliards d'euros soit de l'ordre de 10% du PIB en 10 ans. Si la dette publique mène la France vers un mur, l'électricité nous y propulse 5 fois vite que le reste de l'économie, collectivités locales comprises. Par ailleurs la fiscalité sur les fossiles accroît le problème.

Les résultats de la politique menée à ce jour sont décevants. Pendant cette période, aucun progrès notable ne peut être enregistré au niveau des émissions de gaz à effet de serre de la France. Du point de vue de l'environnement, malgré des avancées sectorielles, la situation énergétique globale s'est donc plutôt dégradée en France car les émissions de CO2 n'ont pas baissé. Comme la part du nucléaire est restée stable et que ce secteur ne compte ni dans un sens ni dans l'autre, c'est le reste de l'économie qui est responsable de cette stagnation sans amélioration globale. Rien d'étonnant car le levier fondamental de la transition est le taux d'investissement public et privé. Il a été relativement faible pendant cette période.

Lorsque la situation macroéconomique devra être redressée pour réduire la dette, le secteur de l'énergie devra y participer. Le secteur ne pourra plus alors continuer à être piloté par la dépense publique et les niches fiscales. La poursuite de la situation marquée par la relance des dépenses publiques énergétiques ciblées (SER, écologistes, ADEME) ou par l'immobilisme du secteur électrique (statu quo à EDF) qui pèse sur l'économie. Le principe de responsabilité conduira à revoir les priorités actuelles.

Pourtant la PPE poursuit l'approche classique de ces dernières des années et appréhende la question énergétique sous la forme de relance des dépenses publiques ou de niches fiscales en faveur de publics ciblés, au lieu de viser la circulation fluide d'une énergie la moins coûteuse possible pour tous les acteurs dans une perspective de décarbonation pour le long terme.

La présente note indique des pistes pour une politique énergétique plus responsable et moins dépendante de fonds publics.

Quel est l'objectif visé ? : La PPE actuellement présentée vise comme objectif la réduction de la consommation d'énergie au lieu de viser la réduction des prélèvements sur la nature et la réduction des émissions. Ce faisant, elle flirte avec la décroissance alors que la transition énergétique souhaitable repose sur la croissance économique comme moyen de financer la décarbonation, c'est-à-dire la réduction des émissions de CO2.

Remarques générales sur les moyens de pilotage de la transition

La politique énergétique passe par des décisions variées, d'une part des décisions sectorielles ciblées et bien identifiées (obligations techniques nombreuses, aides d'Etats via des subventions et niches fiscales) et d'autre part des politiques publiques à vocation générale (taxes, tarification de l'électricité), dont l'effet est diffus mais souvent déterminant.

En France, la politique énergétique survalorise les seules actions sectorielles sans prendre en compte l'impact des mesures générales qui ne font pas vraiment partie du débat.

Peut-on continuer d'ignorer le lien entre les actions sectorielles et les mesures générales et continuer de considérer la politique fiscale et tarifaire comme de second ordre ? Ignorer le lien entre la dette électrique et la dette publique ? Transition énergétique et compétitivité sont-elles concurrentes ou complémentaires ? Ne faudrait-il pas se soucier d'abord de l'avenir de l'électricité dans la transition énergétique avant de se poser la question de la programmation du nucléaire ? Peut-on projeter l'avenir de l'électricité alors que son développement est freiné par une tarification rétrograde ?

La question est rarement posée en ces termes.

Pourtant la cohérence entre le sectoriel et la politique fiscale et tarifaire est fondamentale. On peut comparer la France à un voilier qui borde les voiles sectorielles pour progresser dans un sens et actionne simultanément le moteur fiscal et tarifaire dans l'autre sens. Les incitations se neutralisent, le rendement baisse, le navire devient moins manœuvrant et finit par se comporter comme un radeau, à la dérive des grandes tendances internationales commerciales (prix du pétrole et du gaz) et financières (taux d'intérêt).

La transition énergétique piétine car le navire est peu manœuvrant. La priorité aujourd'hui devrait être de rendre le navire plus manœuvrant (compétitivité) pour relancer la dynamique, gagner des marges de manœuvre d'investissement et orienter ceux-ci dans la direction souhaitée pour le long terme, celle de la diminution des émissions carbonées.

La note ci-dessous plaide pour réévaluer l'importance des mesures générales.

Identifier deux questions préalables et structurantes avant de définir des actions sectorielles

Une mise en perspective de la PPE est nécessaire car la rentabilité des investissements dans un secteur donné dépend du contexte dans lequel ils seront utilisés. Une approche systémique est nécessaire.

Le premier volet de la réflexion vise à souligner le lien entre énergie et macroéconomie et présenter comment la politique énergétique peut desserrer la contrainte macroéconomique.

Le second volet de la réflexion conduit à proposer une vision optimiste de l'avenir de la consommation électrique au lieu de la vision restrictive actuelle, en accordant à l'électricité un rôle essentiel dans le développement durable.

Se positionner sur ces deux questions générales (compétitivité et le rôle de l'électricité en général) devrait être un préalable à la programmation sectorielle des équipements énergétiques.

Introduction : Le développement durable nous concerne tous dans toutes les activités.

La PPE élude la contrainte macroéconomique, car la dette n'est jamais évoquée, et adopte par ailleurs une vision restrictive et pessimiste de l'avenir de l'électricité. Elle finit par s'éparpiller dans de très nombreuses directions. Elle évite de poser de grandes questions, qui devraient être préalables aux actions sectorielles, et noie le lecteur dans des questions secondaires. Tout se passe comme si, finalement, elle s'adressait plus à des aficionados ou à des spécialistes de l'énergie qu'au grand public.

La Loi PPE répartit l'action entre 5 à 10 cibles sectorielles différentes pour chacune des 7 ou 8 échéances dans le temps de 2020 à 2050. Ces cibles justifient à leur tour des dizaines de décisions législatives et réglementaires pour la France. On en déduit que les tableaux de suivi comporteront des centaines voire des milliers d'indicateurs.

Au risque d'éluider les débats essentiels, la PPE propulse ainsi le débat politique dans une ère nouvelle, celle du big data. Après le paquet énergétique européen qui comportait déjà des milliers de pages, la tendance bureaucratique semble hors contrôle.

La PPE se présente fondamentalement dans la continuité de la politique énergétique qui a été suivie ces dernières années (exploitation du nucléaire existant et développement raisonnable des ENR électriques), avec comme élément marquant une poursuite de la hausse de la taxe climat carbone déjà amorcée. Peut-on intéresser le public à un débat sans nouvel enjeu majeur et présenté de façon aussi technique ? Certes, les militants et les spécialistes sectoriels y trouveront matière à discussions infinies (autoconsommation, territoires à énergie positive, nombre de voitures électriques à telle date, etc.) et pourront se repérer dans les détails. Mais en quoi un tel débat fera-t-il progresser la réflexion vers un développement plus durable ?

Comme Fabrice à Waterloo, égaré au milieu du champ de bataille, le citoyen se trouvera dans l'incapacité de comprendre le sens de la manœuvre et la localisation des lignes de front.

Si on prend du champ, l'international mériterait d'être davantage remis au centre du jeu, que ce soit pour les technologies et comme toujours pour les approvisionnements, alors que la PPE paraît très autocentrée, loin de tirer les conséquences du contexte concurrentiel européen.

Surtout deux questions fondamentales se dégagent. Elles concernent d'une part le lien organique entre les fossiles et la compétitivité et, d'autre part, la place dévolue à l'électricité dans le développement durable.

Rappelons que l'énergie consommée en France provient de trois sources :

environ 5% pour la biomasse produite en France mais son développement mettrait en tension la biodiversité,

70 % pour les fossiles en pétrole et gaz qu'on importe et qu'on paye grâce à l'euro.

Reste 25% pour l'électricité, l'énergie qu'on produit et qui se trouve donc au cœur du « made in France ».

D'où l'intérêt de positionner le débat sur ces deux principales sources d'énergie, d'un côté les combustibles fossiles et de l'autre l'électricité, et du possible basculement de l'un vers l'autre.

A court terme, pour les 5 ans à venir, l'enjeu concerne d'abord les fossiles importés. Avec 70% de notre énergie payée en euro, le lien entre l'énergie et l'euro mériterait d'être replacé au cœur de la réflexion. La pérennité de l'euro, la reprise de contrôle sur la dette publique, le rattrapage de la France dans le peloton des pays de l'euro-zone, sont interconnectés avec la politique énergétique, ce qui n'est pas explicité dans la PPE.

Pour les 5 années à venir, la PPE évite une question fondamentale : comment concilier la PPE avec la relance de l'activité en France et le redressement des comptes publics ? La politique énergétique va-t-elle continuer à ignorer la contrainte du rétablissement des comptes publics et continuer d'accroître la dette électrique et donc la dette publique ? ou bien va-t-elle être mobilisée pour le redressement ? c'est la première question.

A long terme, l'enjeu principal ne concerne pas en priorité la zone euro. Il est d'une autre nature et connecte la politique énergétique avec l'objectif mondial de décarbonation de l'économie dans le cadre de l'accord de Paris. La place de l'électricité dans le bilan global devient alors centrale. C'est la seconde question fondamentale.

L'allègement de la pression anthropique sur la nature impose de viser la dématérialisation progressive de l'économie et donc de l'énergie. L'électricité, seule source de puissance énergétique sans émissions de gaz à effet de serre, devient un levier incontournable. Pour donner une chance de développement à l'électricité, il importe d'en favoriser le basculement des usages énergétiques des fossiles vers l'électricité. Il n'y a pas de plan B. Malheureusement cet impératif électrique de long terme n'est pas explicité dans la PPE, au contraire. Comme si, aujourd'hui en France et en Europe, on se résignait au développement de l'électricité au lieu de s'en féliciter et de chercher à le favoriser.

Prenons les deux questions dans l'ordre.

1) Fiscalité carbone et euro-zone : l'enjeu de compétitivité est seulement à moitié mobilisé

Les fossiles importés représentent 70% du bilan énergétique. La hausse de la taxe carbone actuellement prévue par la PPE consiste seulement en un rattrapage de la pratique des pays voisins et avec une pratique ancienne de la France car la part de la taxe carbone dans le PIB n'a cessé de baisser. L'effort n'est pas spectaculaire. Il pourra paraître élevé, s'il coïncide avec un moment de hausse des prix pétroliers. Mais cela ne sert à rien de regretter l'occasion manquée de n'avoir pas fait l'effort nécessaire quand les prix baissaient. Et le niveau de l'effort proposé peut cependant paraître insuffisant par rapport à l'état de l'économie française comparé à ses voisins. Peut-on faire plus et comment ?

Rappel. Depuis que le pétrole n'est plus payé en Franc mais en Euro, la contrainte énergétique a changé de nature, elle a été mutualisée. Grâce à l'euro, dont le niveau est soutenu par les exportations, donc essentiellement par les excédents de l'industrie allemande, tout se passe comme si la France bénéficiait d'une assurance d'approvisionnement énergétique qui aurait été déléguée à l'Allemagne.

En France, grâce à cette mutualisation monétaire, la contrainte énergétique extérieure, qui autrefois portait sur le court terme de l'équilibre sectoriel commercial est passée vers le long terme de la dette publique. Cette dilution dans une contrainte plus globale a conduit à l'oubli de la contrainte énergétique et a autorisé à la fois la dérive macroéconomique actuelle dans la dette et la déresponsabilisation de la politique énergétique. En contrepartie, la compétition industrielle s'est

intensifiée au sein du grand marché européen. La compétition fiscale intra-européenne est devenue centrale, avec une pression à la baisse fiscale exercée par les petits pays, par exemple par le Luxembourg sur les carburants comme dans d'autres domaines.

L'Allemagne a été le premier pays à en tenir compte et à adapter sa fiscalité énergétique au nouveau contexte concurrentiel et fiscal au sein de l'Europe (Par exemple, une augmentation de 15 centimes d'euros sur 5 ans sur les carburants à l'époque Schroeder pour baisser les charges sociales). Depuis l'euro, ce pays a complètement transformé sa politique fiscale et tarifaire de l'énergie pour en faire un instrument de compétitivité, en réalisant une sorte de dévaluation fiscale énergétique sur le pétrole d'abord et maintenant de plus en plus sur l'électricité de haute tension. Pendant ce temps, en France, l'immobilisme fiscal énergétique a prévalu, comme si l'économie fonctionnait encore majoritairement en circuit fermé. Les conséquences de ce retard d'adaptation fiscale en sont visibles dans la délocalisation de l'activité industrielle. Montée en Allemagne, descente en France, comme des vases communicants. Dans ce processus, la fiscalité énergétique n'est pas seule en cause mais a contribué à la désindustrialisation.

Au vu de cette analyse, l'effort fiscal de la PPE paraît bien modeste. Avec une augmentation de la taxe carbone équivalente à 3 ou 4 centimes par litre de carburant chaque année pendant 5 ans la PPE propose seulement maintenant de faire un rattrapage sur l'Allemagne avec 20 ans de retard. On reste bien loin du niveau de taxe carbone de la Suède.

Le contexte de la concurrence entre pays européens dans l'euro aurait dû imposer d'aller vers une économie où l'énergie, facteur de production, est peu coûteuse et défiscalisée pour les activités concurrentielles et fortement fiscalisée à la seule consommation. Evidemment cette approche de responsabilité en contexte concurrentiel, contribuant à une bascule des taxes de la production sur la consommation finale, comporte à court terme une contrepartie négative en termes de pouvoir d'achat.

Pour être cohérente, cette politique fiscale adaptée à l'euro devrait être complétée par un allègement la charge fiscale sur le secteur productif. Or la PPE ne comporte aucune disposition visant l'allègement des taxes énergétiques pour les industriels comme c'est le cas en Allemagne (par exemple abandon de la taxe sur le fuel lourd et sur le gaz, 139 euros la tonne en France et zéro en Allemagne). Elle ne comprend pas non plus la remise à plat des coûts d'accès à l'électricité pour l'industrie installée en France.

Pour l'électricité haute tension, l'avantage traditionnel compétitif dont bénéficiait l'industrie française depuis 20 ans a disparu. L'avantage compétitif sur le coût d'accès à l'électricité de haute tension a changé de camp, il est passé de la France au profit de l'industrie allemande. Seul le petit secteur des électro-intensifs a été épargné. Dans un autre domaine productif, celui de la logistique routière, la question de l'écotaxe sur les poids lourds, qui est la seule solution pour permettre la survie d'un pavillon routier français, fait aussi partie de cette adaptation au contexte concurrentiel.

A l'aune de ce critère de rattrapage compétitif, la PPE manque d'ambition, ce qui aura pour effet de reporter plus d'effort fiscaux ou sociaux sur d'autres domaines.

Ce faisant, la PPE évite le débat politique sur le pouvoir d'achat des ménages à la fois en combustibles fossiles et en électricité basse tension. Ceci est d'autant plus regrettable qu'avec le chèque énergie la France dispose d'outil ciblé destiné à compenser le basculement fiscal pro-compétitif nécessaire.

La PPE passe ainsi à côté d'une occasion de relance non de la dépense mais de l'activité en France.

2) Libérer le potentiel dormant de l'électricité (25% du bilan énergétique): l'enjeu environnemental prime à long terme

L'utilisation efficace de l'énergie repose sur une accumulation d'équipements très coûteux. C'est encore plus vrai pour l'électricité qui se trouve au sommet de la chaîne énergétique.

Depuis un siècle, le taux de développement de l'électricité a été un indicateur de la modernisation des économies. Il le reste. A l'avenir, il pourra être en plus un indicateur du développement respectueux de la nature et de la progression vers l'objectif de l'accord de Paris car la question du climat impose en effet d'alléger l'impact de l'activité humaine sur la nature.

Rappel. Seulement trois voies sont possibles pour un développement durable : la sobriété, c'est-à-dire la non consommation et la diminution de l'activité humaine, c'est la voie de la décroissance, qui peut séduire à court terme, mais qui devient mortifère si on la pousse à ses limites. La seconde voie concerne l'efficacité des équipements de consommation thermique (échangeurs et moteurs) mais cela ne suffit pas pour atteindre le zéro émission carbonée. Enfin le développement de l'électricité qui peut être entièrement décarbonée avec un mix des techniques (hydraulique, nucléaire, solaire, éolien).

Au fur et à mesure du développement des économies, la décarbonation progressive des activités humaines passe par différents stades d'évolution qui nécessitent des changements de priorités dans la politique énergétique.

Pour les économies les moins avancées, la priorité porte sur les usages spécifiques de l'électricité (information, éclairage) et aussi sur la progression de l'efficacité énergétique. Pour les économies les plus avancées, où l'indispensable est déjà assuré, la priorité devrait se porter davantage vers le basculement des usages des fossiles vers l'électricité décarbonée pour supprimer totalement les émissions polluantes des usages de chauffage et mobilité.

Au regard du développement durable, les pays les plus riches ont un devoir d'exemplarité. Ceci rend d'autant plus regrettable la position des USA à l'égard de l'accord de Paris et aussi la décision de l'Allemagne de report de la sortie du charbon. Ce pays privilégie l'hyper-compétitivité industrielle nationale sur l'environnement mondial, comme si les excédents commerciaux étaient un objectif sans limite. Pour le développement durable, le comportement de ces économies riches est choquant quand elles consomment de l'énergie avec des émissions carbonées élevées alors qu'elles ont un choix alternatif. Richesse oblige. Les économies pauvres n'ont pas la même flexibilité de choix pour se développer et ne peuvent sortir de la misère sans émissions carbonées.

A long terme (2050), au niveau mondial, l'électricité décarbonée apparaît comme l'unique solution énergétique aux questions posées par le développement durable (respect de la biodiversité et question climatique avec le zéro émission fossile). Les autres sources posent des problèmes. L'emploi de la biomasse est agressif sur la nature. La capture du CO2 est encore trop peu testée pour identifier son potentiel. Quant à l'hydrogène, il pourra offrir dans un avenir lointain une solution pour stocker de la puissance électrique excédentaire.

2-1) La France et le développement de l'électricité.

Le programme nucléaire français avait permis de réaliser une progression de l'électricité dans le bilan énergétique, celle-ci passant de 15% en 1985 à 25% en 2015. Mais ce taux plafonne actuellement et même il recule. La Suède avec 35% d'usages électriques dans ses besoins globaux montre dès maintenant une marge de progrès possible pour la France. Aujourd'hui, les progrès des pompes à chaleur dans le logement et plus progressivement les batteries pour le marché de la mobilité offrent

un potentiel considérable de basculement vers l'électricité. Ce mouvement doit être pensé sur le très long terme. Un système de chauffage domestique est mis en place pour 50 ans, une automobile dure 10 ans mais il faudra 30 ou 40 ans pour changer le système de mobilité, qui passe par des infrastructures comme le rail ou les bornes électriques. Le développement des grands systèmes de chauffage et de transport et donc de l'électricité doit donc être pensé sur 50 ans.

Aujourd'hui. De facto, d'un point de vue global, la transition énergétique régresse car la consommation d'électricité stagne en France. Ceci semble résulter d'une appréciation négative du potentiel de l'électricité.

La transition énergétique se disperse dans des aides d'Etats massives attribuées aux capacités de production nouvelles renouvelables qui s'avèrent peu efficaces. La priorité est donnée au sous-secteur de la production électrique qui est sur-capacitaire et non à la relance de la demande qui est insuffisante car pénalisée. La politique globale est dominée par un rejet de l'électricité qui semble adopté pour conforter une sortie anticipée du nucléaire, qui elle-même n'est pas décidée.

L'impératif électrique est aujourd'hui affaibli par plusieurs facteurs. Le développement de l'électricité a perdu son sponsor habituel qui était EDF. Celui-ci se recentre sur ses problèmes internes techniques, financiers et sociaux depuis que la concurrence l'a libéré des préoccupations d'intérêt général et n'est plus motivé pour porter l'intérêt général.

Mais surtout la filière électrique reste à la fois pénalisée par de nombreuses entraves réglementaires, écrasée d'impôts et maintenue en tutelle par une tarification ancienne sans rapport avec les couts et qui entrave son développement.

En dehors des réglementations sectorielles à modifier, plusieurs voies d'action publiques se dégagent d'ores et déjà pour libérer le potentiel de développement de l'électricité : alléger la fiscalité électrique et moderniser la tarification.

Pour sortir de la confusion actuelle, il paraît judicieux de séparer trois questions : l'avenir de l'électricité, l'avenir de EDF et l'avenir du nucléaire.

2-2) Donner sa chance à l'électricité et adapter la fiscalité énergétique à l'objectif d'environnement

Dans une économie développée, le potentiel de l'électricité concerne la substitution d'usages déjà assurés par l'énergie fossile, comme le confort thermique et la mobilité. Et alors le prix relatif de l'électricité par rapport à l'énergie fossile devient un facteur déterminant dans le choix des investissements. La question fiscale sur l'électricité, en tant qu'elle impacte les couts, prend toute sa place.

Fiscalité électrique

Jusqu'à une date récente, la seule taxe qui existait sur l'électricité était la taxe départementale et communale, instaurée à l'époque comme taxe sur les signes extérieur de richesse (en complément des employés de maisons et des fenêtres). Mais l'électricité n'est plus un luxe. Les taxes électriques sont aujourd'hui devenues des taxes qui touchent davantage les ménages modestes qui affectent aux dépenses contraintes d'électricité une part relative plus élevée que les titulaires de hauts revenus. Elle est fiscalement régressive et à ce titre encore plus « injuste » que la taxe d'habitation, mais surtout elle est régressive pour l'environnement.

Les taxes sur l'électricité ont une particularité. Elles sont additives en raison de leurs qualités très appréciées : faciles à prélever et infraudables, elles sont aussi incompréhensibles pour le consommateur et donc hors du champ de contestation de l'électeur. Mais ce miracle fiscal a un revers. Les taxes électriques sont injustes car régressives sur le plan fiscal et surtout ralentissent la marche vers l'objectif de développement durable. En Allemagne par exemple, qui a adopté une charge fiscale électrique quatre fois plus élevée qu'en France, le prix excessif de l'électricité étouffe la transition énergétique allemande.

Or, dans toute l'Europe, depuis quelques années, deux taxes massives ont été rajoutées sur l'électricité : en France, la CSPE et la taxe d'accise sur la consommation. Elles ouvrent une perspective d'augmentation des prix de l'électricité qui décourage les investissements de substitution.

Dans la ligne de l'accord de Paris sur l'environnement, faire prendre en charge les dépenses spécifiques de la transition électrique par un impôt général, éventuellement une augmentation de la taxe carbone devient incontournable à terme pour éviter l'asphyxie progressive de la transition énergétique.

On pourrait en plus considérer que l'effort fiscal de la CSPE pour le développement des ENR électriques (éolien et photovoltaïque) finance des infrastructures publiques, une sorte de construction d'un réseau routier vers le développement durable, qui permettra plus tard de consommer sans polluer. Décider de basculer cet effort fiscal sur l'impôt général consisterait alors à faire remonter une dette d'infrastructure sectorielle sur la dette publique générale pour développer une option utile pour l'avenir, comme il est envisagé de le faire sur le rail. Pour l'électricité l'ordre de grandeur de la charge différée dans la CSPE est de l'ordre de 100 milliards d'euros, avec une augmentation à prévoir dans la PPE. C'est deux fois l'effort maximal prévu sur le rail mais cela viserait des activités plus larges.

Le rail et l'électricité dans les usages de mobilité et de la fluidité de l'économie en général sont deux grandes infrastructures techniques qui peuvent apporter le meilleur quand elles augmentent le taux d'utilisation des équipements modernisés.

2-3) Moderniser la tarification électrique et s'appuyer sur les consommateurs

Alléger les charges réglementaires et supprimer les taxes électriques ne suffira pas pour réaliser une relance de la consommation électrique au rythme souhaitable.

Il faut aussi mobiliser les consommateurs d'électricité et leur donner des moyens de comprendre l'intérêt et d'encourager cette démarche de substitution des fossiles vers l'électricité comme moyen de progresser vers le développement durable au lieu de les punir fiscalement comme on le fait aujourd'hui. La France a investi des dizaines de Milliards d'euros (voire plus d'une centaine) pour développer une capacité de production électrique actuellement sur capacitaire, il est maintenant possible et nécessaire de mobiliser les consommateurs, en lui donnant les moyens d'en profiter. La priorité est de stimuler la demande et non pas l'offre.

Aujourd'hui le consommateur est plongé dans l'obscurité la plus totale sur les avantages et les coûts de l'électricité. Outre la charge fiscale, le système tarifaire actuel lui envoie comme signal prix une tarification qui est de plus en plus éloignée des coûts, car il paye environ 25 % de sa facture totale en frais fixes d'abonnement et 75% de sa facture en consommation en kWh alors que les coûts fixes représentent plus de 75% du système global et les coûts variables moins de 25%. L'électricité est entrée dans une période de coûts fixes de plus en plus élevés et de coûts variables plus faibles.

Par rapport à la situation actuelle, l'alignement des prix sur les coûts conduirait à multiplier par trois le prix de l'abonnement et à diviser par trois les coûts de la consommation en kWh pour un chiffre d'affaire équivalent.

Ceci serait de nature à relancer la demande et à donner du sens aux smart grids, à Linky, aux smart homes, etc. et aux technologies numériques dans l'électricité. Une telle évolution rendrait plus facile et transparent le développement des batteries, de l'autoconsommation, des bornes électriques pour charges rapides ou lentes, etc. Tout un secteur d'utilisation efficace de l'électricité (pilotage, confort thermique et connexion des logements, objets domestiques connectés) est actuellement verrouillé par cette tarification rétrograde de l'électricité alors que c'est un secteur porteur de croissance et d'emploi qui repose sur des bases saines sans argent public.

Une telle révolution tarifaire sur l'électricité, qui pourrait parallèlement être facilitée par le basculement fiscal évoqué et par le déblocage institutionnel du secteur, pourrait s'étaler sur 5 ans et comporterait plusieurs avantages à l'imitation du Yield management de la politique commerciale flexible du transport aérien et ferroviaire. C'est le levier naturel des prix pour intéresser les consommateurs, qui deviendraient des consommateurs et non des quasi-contribuables comme aujourd'hui. Ceci est un levier pour améliorer le taux d'utilisation des installations. Au final, ceci permettrait de baisser les prix moyens d'usage de l'électricité comme cela a été le cas dans les transports. De plus ceci faciliterait le passage vers un système concurrentiel dans la distribution d'électricité dont le principe a été décidé depuis longtemps mais régulièrement freiné en pratique. En Europe, l'instauration de la concurrence a déjà imposé les coûts supplémentaires au système électrique. L'immobilisme conduit à en supporter les surcoûts sans en avoir les bénéfices. Une situation absurde.

Par exemple aujourd'hui le compteur Linky est une charge supplémentaire s'il n'apporte pas de services supplémentaires. Une tarification intelligente pourrait permettre une baisse des prix d'usage de l'électricité pour le consommateur si les autres équipements sont mieux utilisés. Il y a 40 ans, la mutation des compteurs bleus et surtout la tarification heures creuses avaient permis le bon usage des investissements avec le développement du chauffage et de l'eau chaude électrique et au final une baisse du prix moyen. Il est maintenant possible de débrider le développement de l'électricité en envoyant aux consommateurs un signal prix conforme aux nouvelles contraintes économiques du système électrique. L'intelligence n'est pas dans Linky mais dans l'adaptation du système tarifaire qui n'est pas encore amorcée.

Aujourd'hui, l'interventionnisme que l'on observe dans le pilotage public électrique trouve sa justification dans une tarification rétrograde qu'il faut compenser. Sur la base de la tarification rétrograde actuelle, l'action publique est obligée de compenser le signal prix insignifiant par toujours plus de taxes et toujours plus de subventions, ce qui conduit à augmenter encore plus le taux de prélèvements obligatoires et la pression réglementaire, comme si l'intelligence collective de l'avenir se trouvait plus dans la programmation centralisée que dans l'action décentralisée des consommateurs.

2-4) L'avenir du cadre réglementaire d'EDF :

La PPE propose de programmer des équipements avant d'avoir défini précisément les conditions de leur utilisation, sans avoir défini ce que pourrait être un autre système fiscal et tarifaire mais sans exprimer non plus de vision claire des pouvoirs publics sur le cadre réglementaire d'EDF. Or la continuité apparente ne pourra s'exercer pendant la durée de la PPE.

Il y a un domaine, celui de l'avenir d'EDF, où la continuité institutionnelle et économique n'est pas envisageable car EDF se trouve aujourd'hui dans un contexte d'attrition commerciale et positionné sur une trajectoire financière qui est déstabilisée par la pression de prix de marché tiré par le bas par des aides d'Etats massives.

Le cadre institutionnel (Europe, aides d'Etats et concurrence) et le cadre économique (couts élevés et prix de marché trop faible) de l'activité de l'électricité en France vont devoir être profondément modifié en particulier pour assurer la sécurité via la continuité de fourniture.

Programmer des équipements dans un contexte aussi instable et incertain rend l'exercice de la PPE problématique.

2-5) L'avenir du nucléaire. Reconnaître qu'il est fortement dépendant du volume du marché de l'électricité. La part du nucléaire dans la production en sera le résultat ex post et non a priori.

En France, les décisions qui seront prises d'ici une ou deux décennies sur le remplacement des centrales nucléaires actuelles sont relativement indépendantes des décisions qui peuvent être prises pour favoriser les développent de la consommation d'électricité.

A court terme maintenir et faire durer le nucléaire existant est la solution proposée. Elle conduit à reporter le débat sur la suite du nucléaire existant d'une décennie.

Avec une vision de long terme, la question de la technologie de remplacement des centrales nucléaires apparait comme secondaire par rapport à celle du développement de l'électricité pour sortir des fossiles. Et d'ici deux décennies, les prix relatifs et les techniques de production et distribution d'électricité auront évolué. Le marché européen également. Inutile de prendre des décisions dès maintenant dans ce domaine.

Pour les années à venir, en raison des surcapacités existantes de production d'électricité, l'urgence électrique est maintenant davantage du côté du développement de la demande que de la modernisation de l'offre, c'est à dire de mieux utiliser ce qui existe déjà. Et on verra le moment venu le potentiel des nouveaux usages sectoriels et l'intensité de leurs usages.

Pourtant une telle orientation de freinage de l'électricité est prise de façon implicite dans la PPE, par exemple en accordant une crédibilité au scénario néga Watt sans placer en face un scénario de développement accéléré de l'électricité.

Cette vision pessimiste du potentiel de l'électricité pour faire face aux défis du développement durable est dommageable pour le développement durable mais elle poursuit la tendance déjà engagée depuis quelques années dans la réglementation énergétique, par exemple dans le logement, avec un mix de réglementation et de perspectives de prix privilégiant le chauffage au gaz.

Conclusion

La PPE s'inscrit dans une trajectoire qui correspond à une posture hésitante sur la compétitivité (le verre est à moitié plein) et très pessimiste sur l'électricité (on se focalise sur l'offre alors que la demande insuffisante pose problème, sans se poser la question des prix et de l'impact des prix sur la demande).

La PPE semble reposer sur une vision défaitiste de l'histoire, tout se passe comme si la voie de la croissance décarbonée était sans issue, en raison d'une vision pessimiste de l'apport des sciences et des techniques. La tentation de la décroissance affleure, par exemple dans le flirt avec le scénario

Négawatt. La présente contribution a essayé de présenter des pistes alternatives dans une optique de responsabilité économique globale imposée aujourd'hui par le cadre du maintien dans l'euro, mais indispensable de toute façon. Le moment est venu d'aligner les moyens sur l'objectif principal qui devrait être la sortie du carbone plutôt que de rechercher en priorité l'abandon du nucléaire et de survaloriser des solutions sectorielles coûteuses.

La priorité devrait être axée sur la croissance, condition préalable pour financer la sortie de l'économie carbonée. Une des solutions consiste à miser davantage sur les techniques nouvelles de l'utilisation d'électricité, y compris sa composante intermittente, grâce à en particulier au numérique et à l'intelligence et la coopération des consommateurs, qui seraient guidés les yeux ouverts par une tarification adaptée et non un signal prix rétrograde